

L'ART ET LE DROIT AU DÉFI DES NFT

MARIE-SOPHIE DE
CLIPPELE



ANTOINE
VANDENBULKE





witloof From Belgium

NUMERIC ART FROM A SURREALIST COUNTRY

Maison d'édition du web 3.0

“révolution numérique”

“décloisonnement de l'art”

“nouvel espace disruptif”

witloof From Belgium

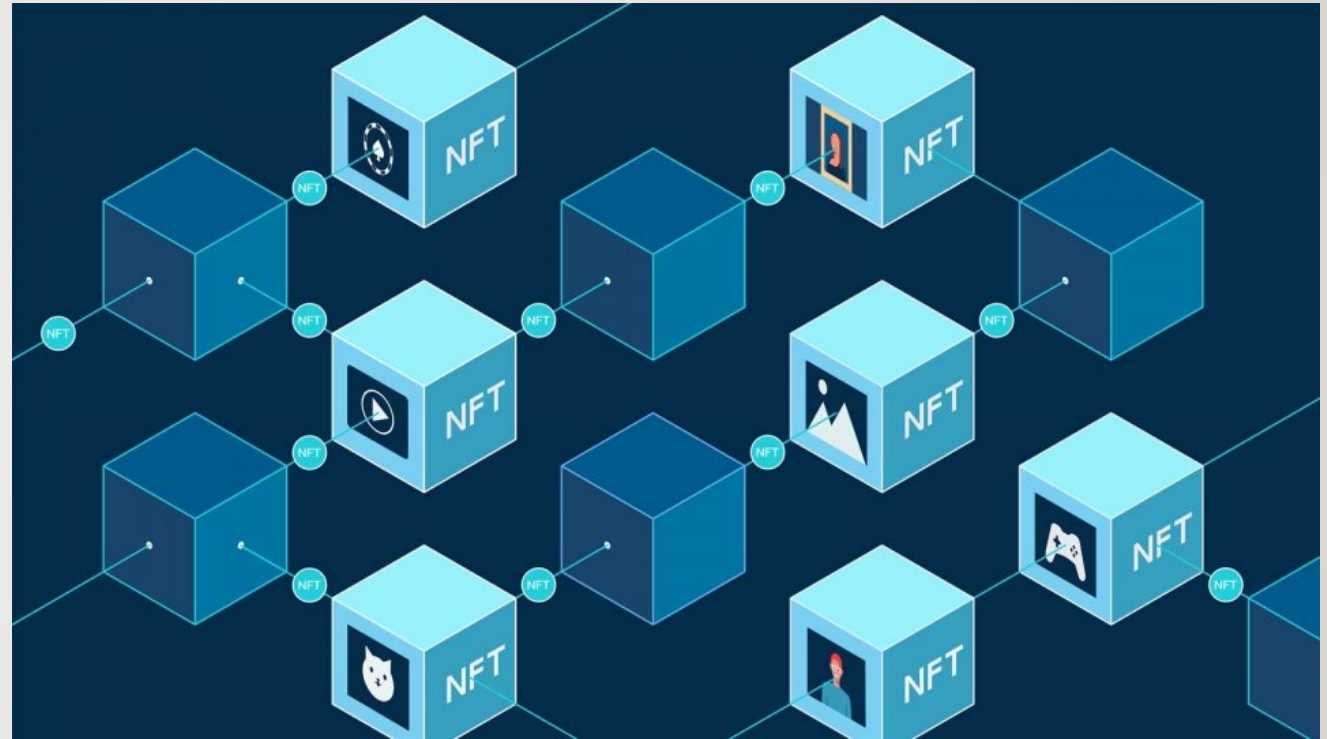
NUMERIC ART FROM A SURREALIST COUNTRY



PLAN

1. Définition NFT et la technologie “blockchain”
2. NFT et marché de l’art
3. NFT et droits d’auteur
4. NFT comme phénomène de réappropriation des communs culturels numériques

I. DÉFINITION NFT ET TECHNOLOGIE “BLOCKCHAIN”



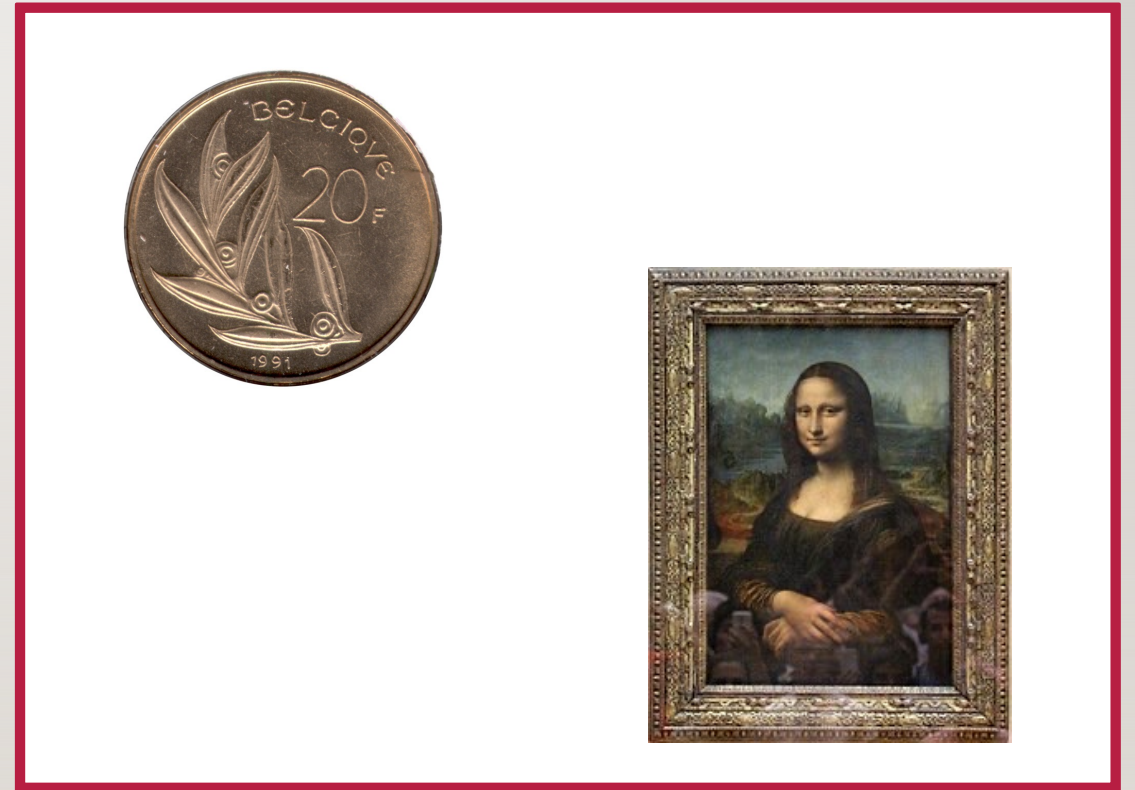
QU'EST-CE QU'UN NFT?

NFT = Non fungible token
= Jeton non fungible

Fongible

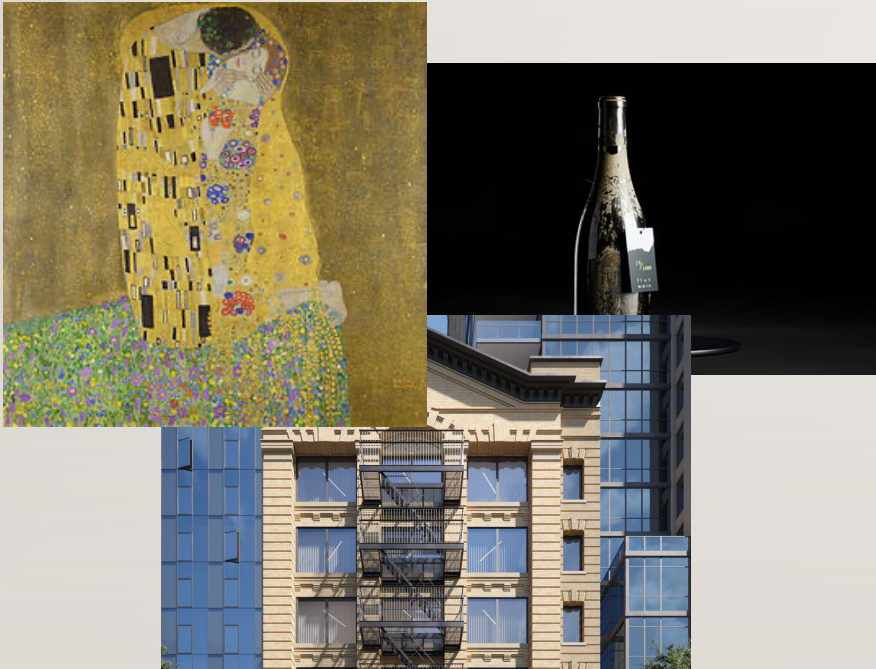


Non Fongible

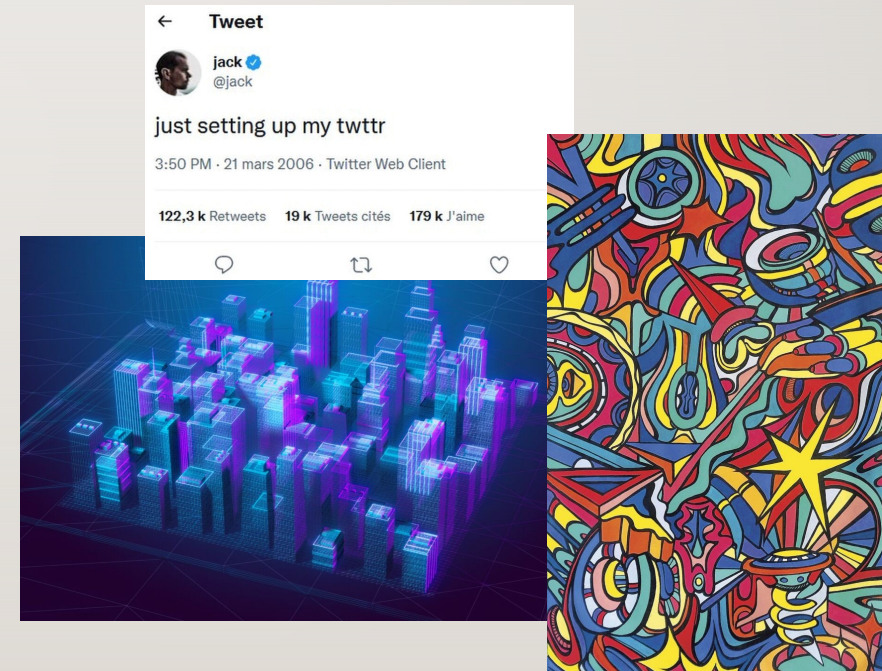


Variété des objets liés au jeton

Objets tangibles



Objets numériques



NFT / ŒUVRES NUMÉRIQUES

- Crée de la rareté
- Identifie le « propriétaire » de l'œuvre ($\neq$ auteur, cf. *infra*)
- Joue sur le phénomène d'*appropriation*



Crée de la valeur économique

POINT DE DÉPART : LA TECHNOLOGIE BLOCKCHAIN



PREMIÈRE APPLICATION : LE BITCOIN

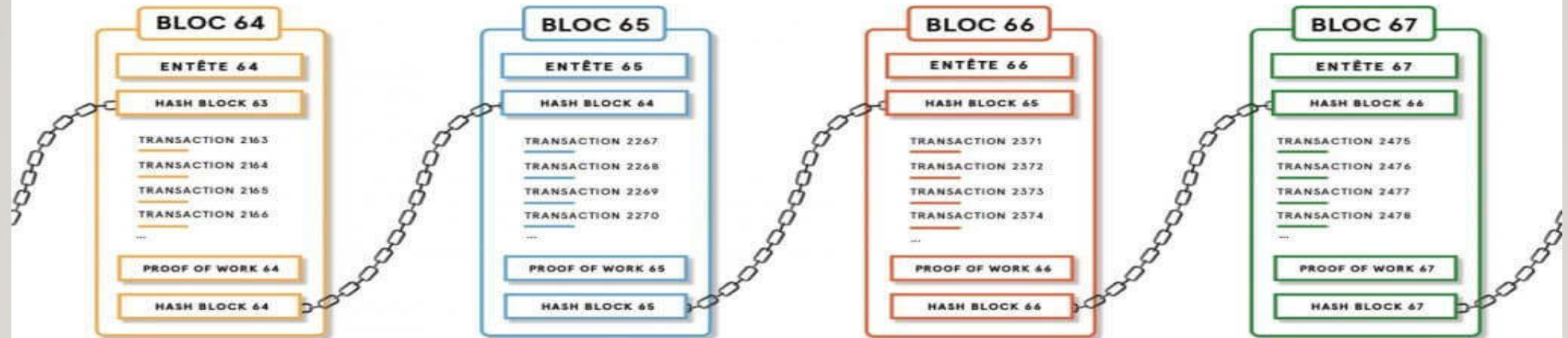
Bitcoin: A Peer-to-Peer Electronic Cash System

Satoshi Nakamoto
satoshin@gmx.com
www.bitcoin.org

Abstract. A purely peer-to-peer version of electronic cash would allow online payments to be sent directly from one party to another without going through a financial institution. Digital signatures provide part of the solution, but the main benefits are lost if a trusted third party is still required to prevent double-spending. We propose a solution to the double-spending problem using a peer-to-peer network. The network timestamps transactions by hashing them into an ongoing chain of hash-based proof-of-work, forming a record that cannot be changed without redoing the proof-of-work. The longest chain not only serves as proof of the sequence of events witnessed, but proof that it came from the largest pool of CPU power. As long as a majority of CPU power is controlled by nodes that are not cooperating to attack the network, they'll generate the longest chain and outpace attackers. The network itself requires minimal structure. Messages are broadcast on a best effort basis, and nodes can leave and rejoin the network at will, accepting the longest proof-of-work chain as proof of what happened while they were gone.



REGISTRE BLOCKCHAIN





The trust machine

How the technology behind bitcoin
could change the world



SPÉCIFICITÉS DE LA BLOCKCHAIN

- Décentralisée
- Transparente
- Robuste

II. NFT ET MARCHÉ DE L'ART





“EVERYDAYS: THE FIRST 5000 DAYS”

- Artiste Beeple (Michael Winkelmann)
- 5000 images accolées
- NFT de cette oeuvre d'art numérique vendu pour \$ 69.3 millions chez Christie's en 2021



OpenSea

Lancements

Statistiques

Rechercher des éléments, des collections et de...



Connecter le portefeuille



Bored Ape Yacht Club



Par NullAddress

Éléments **9 998** · Créé le **Apr 2021** · Revenus de création **2.5%** · Blockchain **Ethereum** · Catégorie **PFPs**

The Bored Ape Yacht Club is a collection of 10,000 unique Bored Ape NFTs— unique digital collectibles living on the...

Voir plus

1272 009 ETH

27,88 ETH

26,7526 WETH

2%

5 562

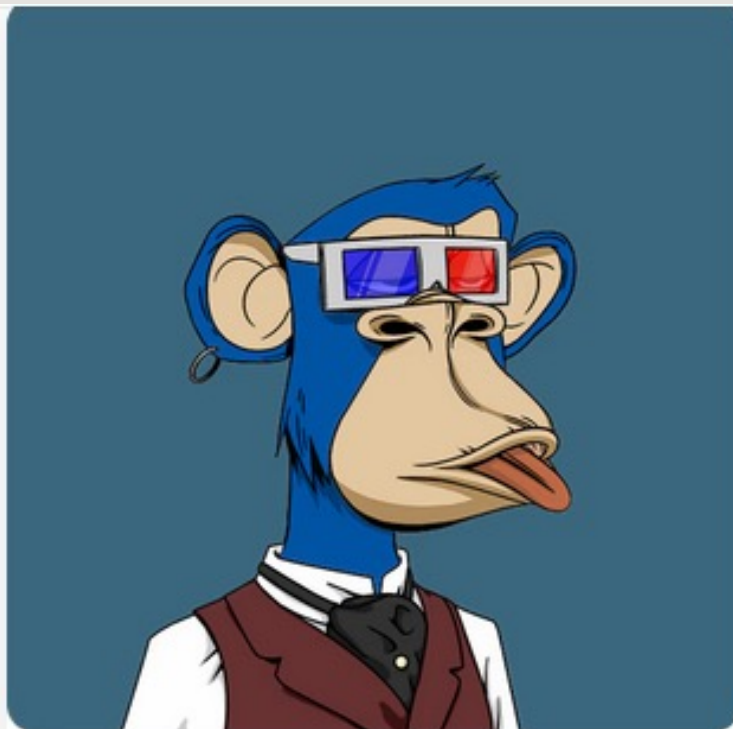
56%



5795

27,88 ETH

Acheter



7171

28,688 ETH

Dernière vente : 26,75 WETH



3397

28,69 ETH

Dernière vente : 29,02 WETH

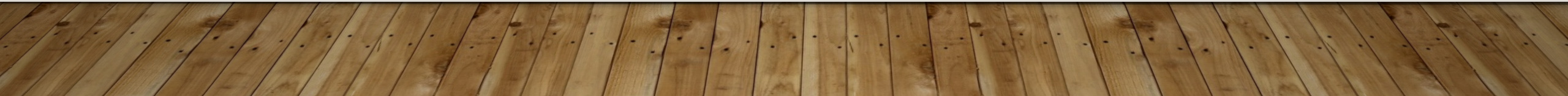
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

- Oeuvre d'art numérique générée par l'IA
 - Robot Sophia
-
- NFT sur cette oeuvre numérique vendue à 700.000 \$ en avril 2021



ART NUMÉRIQUE ET NFT (IRA KOUMANS, ARS AEQUI, 2023)

- Artiste crée une image numérique à l'aide d'un programme sur l'ordinateur
- Sauvegarde sa création dans une base de données (dans le cloud) comme fichier JPEG
- Si création personnelle – droit d'auteur (voy. point III)
- Pour commercialiser son oeuvre d'art numérique, artiste “mint” (crée) un NFT sur son oeuvre numérique → lien URL vers oeuvre d'art numérique (sur le cloud) et lien URL sur la blockchain
- Artiste vend NFT : envoie de son adresse blockchain vers adresse blockchain acheteur
lien URL vers oeuvre d'art numérique (accès via ce lien à l'oeuvre d'art)



ART NUMÉRIQUE ET NFT (IRA KOUMANS, ARS AEQUI, 2023)

- *Off-chain* NFT: (la majorité)
 - NFT sur la blockchain → objet numérique exclusif (peut exclure d'autres usagers, comme pour des noms de domaine, bitcoins...)
 - Oeuvre d'art numérique sur une base de données externe → non rival par nature
 - Oeuvre d'art numérique : *corpus mysticum* (la représentation artistique) : droit d'auteur
 - Sur une base de données : *corpus mechanicum* (support numérique) : non appropriable car non rival (>< corpus mechanicum d'une oeuvre d'art physique: s'approprie le support matériel de l'oeuvre)
- → NFT crée de la rivalité pour contourner le corpus mechanicum non rival

ART NUMÉRIQUE ET NFT (IRA KOUMANS, ARS AEQUI, 2023)

- Pourquoi acheter un NFT sur marché de l'art?
 - Commercialiser l'art numérique – créer de la rareté / valeur
 - Accès à la meilleure qualité de l'oeuvre d'art numérique
 - Certifie authenticité oeuvre numérique (acheteur a accès à la vraie oeuvre numérique et non une copie)

-113,22 (6,93 %)↓ depuis 1 an

8 sept., 14:00 UTC · [Clause de non-responsabilité](#)

1 j

5 j

1 m

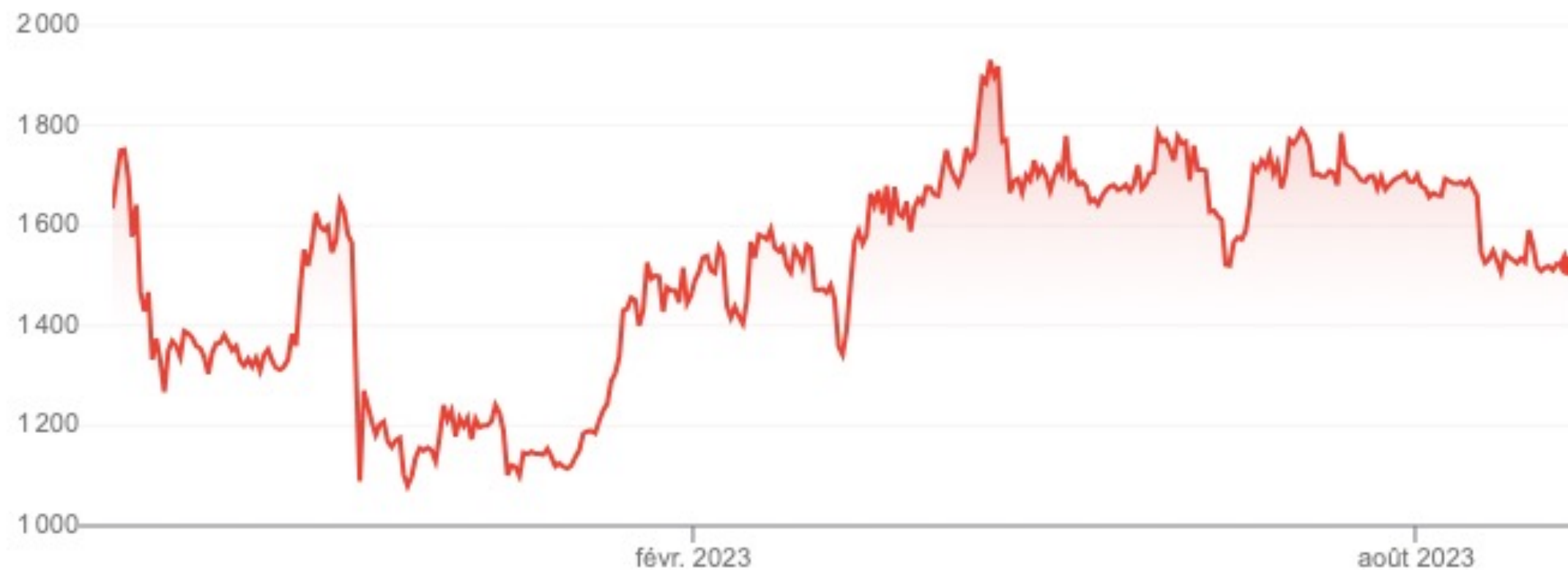
6 m

YTD

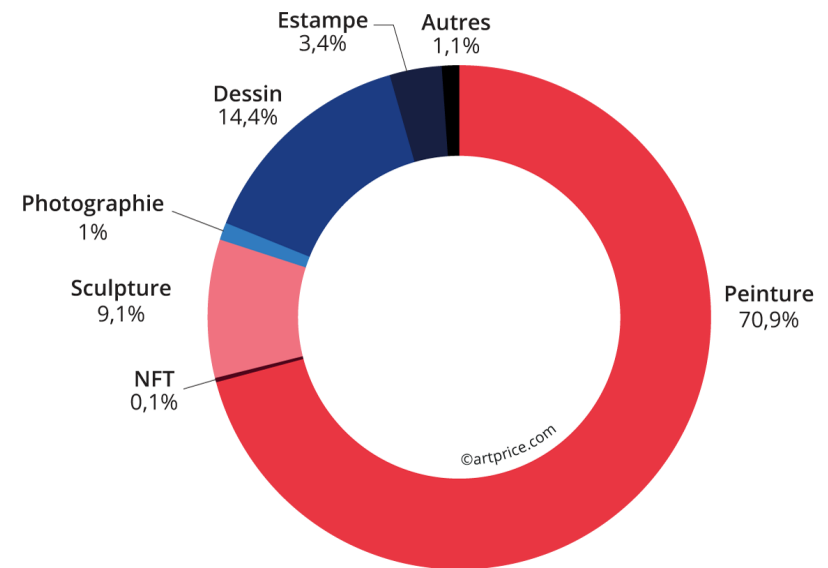
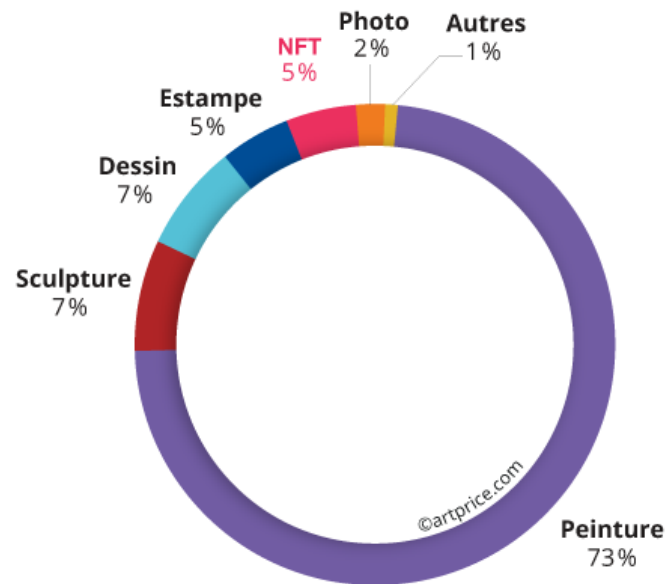
1 a

5 a

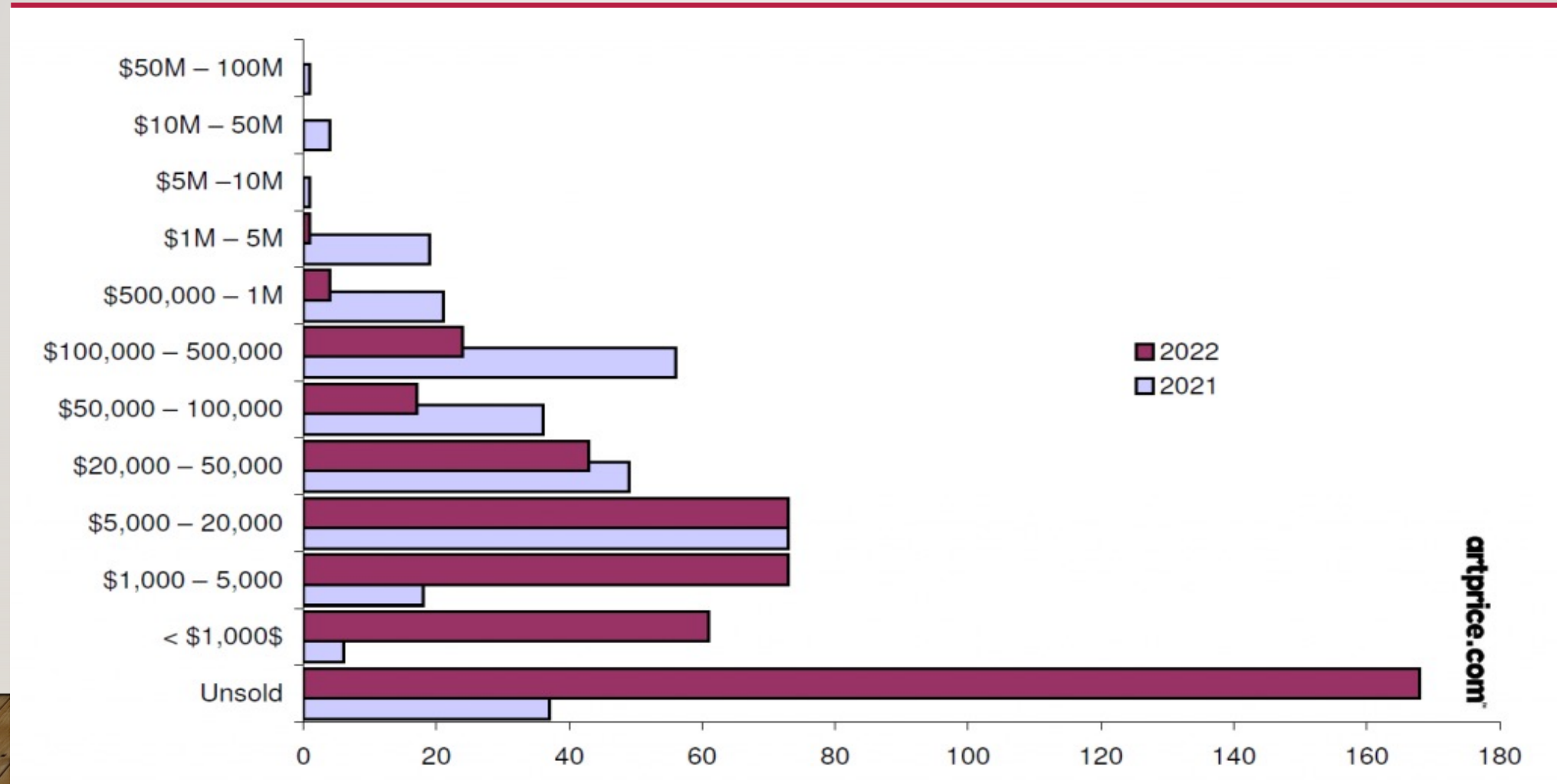
Max.



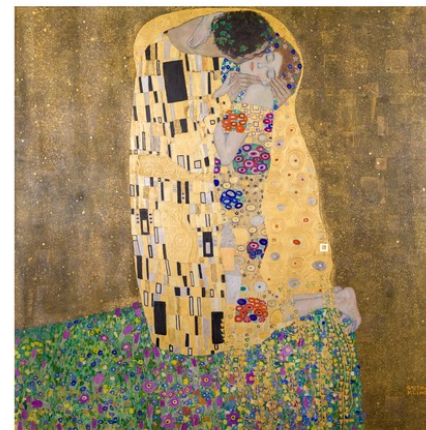
VENTES NFT EN BAISSE



VENTES NFT EN BAISSE ENTRE 2021 ET 2022



LES MUSÉES VENDENT AUSSI DES NFT...



x 073 y 057
#05673
Out of 10,000



NFT The Kiss by Gustav Klimt

The most famous Austrian painting, The Kiss (Lovers), was created in 1908/09 by Gustav Klimt at the height of what became known as his "Golden Period". It is part of the collection of the Belvedere Museum in Vienna. The high-resolution digital image of the masterpiece is being released in 10,000 unique tiles.

...OU ÉMETTENT DES AST (“ART SECURITY TOKENS”)

James Ensor

Belg, 1860-1949

Devenez propriétaire de
Carnaval de Binche, 1924

Oil on canvas

«ART SECURITY TOKENS»? →

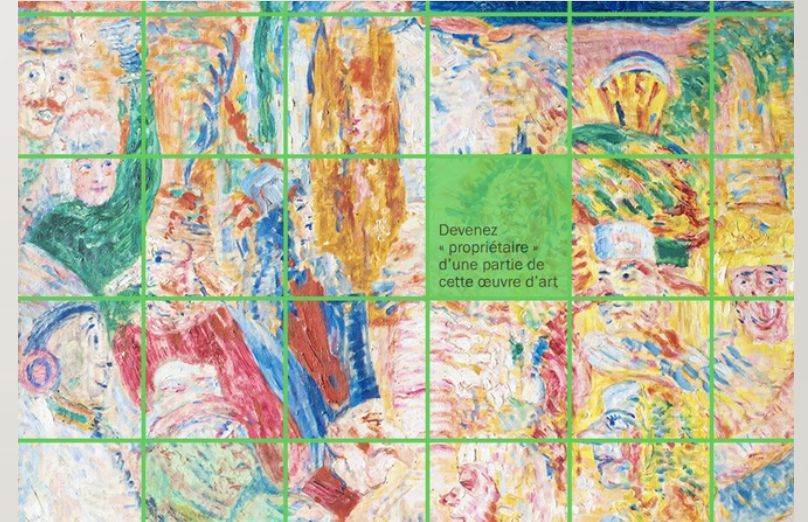
RENDEMENT FINANCIER →

POURQUOI CETTE ŒUVRE D'ART? →

JE CO-INVESTIS →

NOTE D'INFORMATION →

RUBEY FOR
KMSKA



Un lieu dédié aux NFT à Paris

La NFT Factory vous accueille du mercredi au samedi de 11h à 19h au 137 rue Saint-Martin : expositions, ateliers d'initiation, événements...

Faire connaître les NFT au grand public, rassembler les acteurs et actrices du Web3, et construire l'écosystème qui permettra à la France de se hisser parmi les leaders mondiaux du domaine sont parmi les objectifs de cette initiative inédite portée par 128 co-fondateurs et co-fondatrices.



III. NFT ET DROIT D'AUTEUR

QUELLES ARTICULATIONS ?

DROIT D'AUTEUR

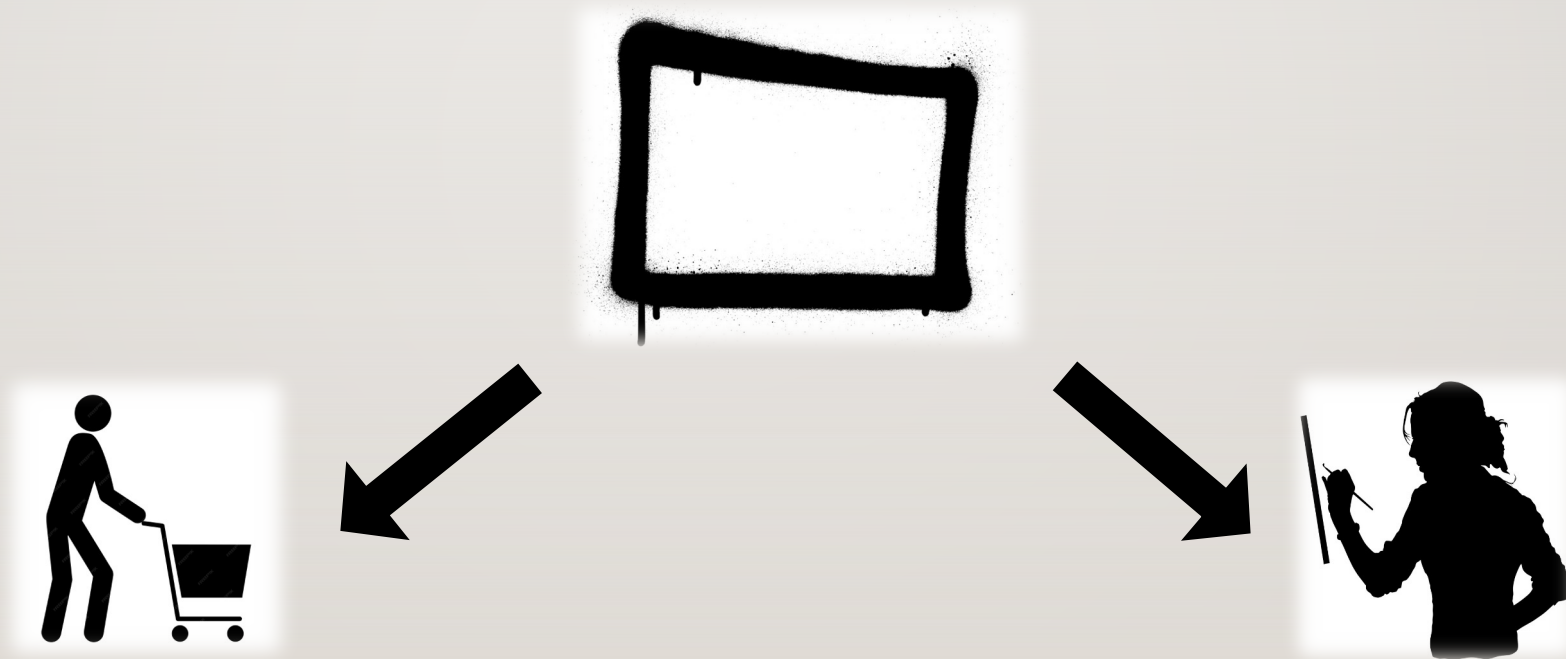
= Droits exclusifs d'exploiter l'œuvre, qui reviennent d'abord à l'auteur

(prérogatives économiques : droit de reproduction, de communication au public et de distribution)

+ prérogatives morales (droit de divulgation, de paternité et d'intégrité)

DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES :

Distinguer le propriétaire de l'œuvre de de son auteur



RAISONNEMENT SIMILAIRE POUR LES NFT :

Distinguer l'*auteur* d'une œuvre numérique faisant l'objet d'un NFT et le *propriétaire* de ce NFT



La cession du NFT n'entraîne pas la cession de prérogatives liées au droit d'auteur

Rem : art. XI.173, al. 1^{er}, du CDE : « Sauf convention contraire, la cession d'une œuvre d'art plastique ou graphique emporte au profit de l'acquéreur la cession du droit de l'exposer telle quelle [...] ».

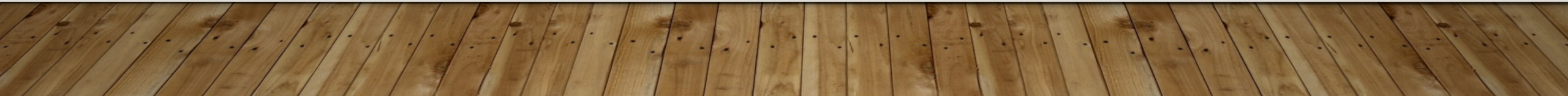
L'ÉMISSION DE NFT EST-ELLE UNE PRÉROGATIVE DU DROIT D'AUTEUR?



L'émission d'un NFT (*minting*) sur une œuvre dont on ne détient pas les droits constitue-t-elle un acte de contrefaçon?

- S'agit-il d'un acte de reproduction, de communication ou de distribution? ➡ Probablement pas
- Les droits moraux peuvent-ils être mobilisés? ➡ En principe non

Cependant : le déploiement d'un NFT implique généralement des actes de reproduction et de communication au public

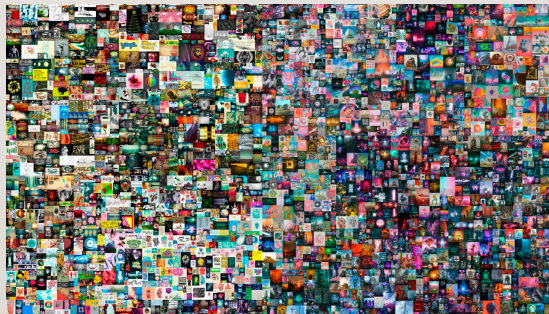


NFT ET DROIT DE SUITE

Droit de suite = dispositif légal protecteur des artistes en arts graphiques ou plastiques, qui leur permet de percevoir un pourcentage du montant de toute revente de leur œuvre

La revente d'un NFT entraîne-t-elle l'application d'un tel droit?

+ Mise en place d'un droit de suite contractuel



IV. NFT ET COMMUNS CULTURELS NUMÉRIQUES



LES COMMUNS CULTURELS NUMÉRIQUES

- Polysémie des communs (biens communs – communs – *commons* – le commun...)
- Proposition de définition :

les productions, expressions et pratiques culturelles individuelles ou collectives marquées par une forme d'inclusion et suivant une gouvernance participative dans la sphère numérique

LES COMMUNS CULTURELS NUMÉRIQUES

- productions, expressions et pratiques culturelles individuelles ou collectives
- Numérisées
 - ex. Scan 2D ou 3D d'une peinture ancienne
- Ou *born digital*
 - ex. Création d'un tableau numérique avec la technique de l'encre numérique
 - archives culturelles numériques (voy. Charte UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique de 2003)
- D'origine humaine ou artificielle



Julian van Dieken

Düsseldorf | Germany

#mygirlthapearl
@mygirlthapearl

LES COMMUNS CULTURELS NUMÉRIQUES

- productions, expressions et pratiques culturelles individuelles ou collectives numérisées
- marquées par une forme d'inclusion
 - Ressources non rivale (>< NFT qui crée de la rareté et partant rivalité)
 - Accès libre – différents degrés – *Creative Commons License*



LES COMMUNS CULTURELS NUMÉRIQUES

- productions, expressions et pratiques culturelles individuelles ou collectives numérisées
- marquées par une forme d'inclusion
- et suivant une gouvernance participative
 - Collectifs créateurs



CONCLUSION

- “Do NFT’s make the internet ownable?” (I. Koumans, 2023)
 - Oui car NFT crée de la rareté et de la rivalité avec un contrôle exclusif sur l’objet numérique qu’est le NFT (*ownable*)
 - Non car l’oeuvre numérique comme telle n’est pas devenue rivale, il s’agit de bases de données facilement duplicables (*pas ownable*)
 - L’acheteur d’un NFT n’a que le NFT et non l’oeuvre numérique – mais peut évoluer selon licences

CONCLUSION

- Intéressant dans le mouvement des communs numériques
 - Se distingue des 'simples' oeuvres d'art numériques par le caractère inclusif et participatif
 - Défie la propriété intellectuelle
 - Poursuit une logique inverse des NFT même si la blockchain peut être une technologie utile

CONCLUSION

- Quelle émotion artistique suscite une oeuvre numérique?
 - Recherche Université de Vienne (Theresa Demmer) démontre que les oeuvres d'art numériques, créées par l'humain ou par la machine, suscitent toujours des émotions, mais celles créées par l'humain en susciteraient davantage (DOI: [10.1016/j.chb.2023.107875](https://doi.org/10.1016/j.chb.2023.107875))
 - Recherches sur *emotional technology* – dans quelle mesure la technologie représente, influence et modifie les émotions humaines